

**MAIRIE DE CHEVRIERES**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 23 JUIN A 19 H 00.**

*Présents : M. BONNET Fabien, M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, M. FOSSE Pierrick, M. MAURE Mickaël, M. MESTRE Etienne, M. MONTEL Emmanuel, Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie, M. ODIER Patrick, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck*

*Absent excusé : Mme COTTE Florence*

*M. ODIER Patrick a quitté l'assemblée à 20h30 pour des raisons professionnelles*

Avant de débiter le conseil municipal, les membres de celui-ci ont effectué une visite de la caserne actuelle des sapeurs-pompiers avec M. LEPINE et M. GAILLARD.

### **1/ Dossier nouvelle caserne – présence de M. David Lépine et M. Jean Gaillard**

L'adjudant David LEPINE a présenté au conseil municipal l'avancement du projet de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers. Fin novembre 2019, une ébauche de projet a été présentée aux élus du SDIS qui l'ont validé. Aujourd'hui, la municipalité doit rétrocéder un terrain pour la nouvelle caserne et inversement le SDIS doit rétrocéder l'ancienne caserne.

Initialement prévu au « Pré Michaud » (triangle de la route jusqu'au puit et jusqu'à la fin de la voie piétonne). Le SDIS proposait à l'ancien conseil municipal, un bureau d'étude pour pouvoir aménager les choses sur la durée. L'ancien conseil n'en a pas souhaité. M. LEPINE interpelle les membres en affirmant qu'il est très compliqué de poser la nouvelle caserne ainsi que la cour dans ce triangle.

La base du projet est la suivante : un bâtiment de plein pied d'environ 400 m2 avec une surface de cour qui correspond à la surface de la remise (250m2) et surface de stationnement. Il faut prévoir entre 2 000 et 2 500 m2.

M. le Maire informe, que pour l'instant, il n'y a pas de projet particulier sur la parcelle et qu'il est possible d'envisager différentes positions sur le terrain.

Le SDIS souhaite rencontrer la municipalité afin d'échanger sur ce sujet. Une rencontre sera positionnée sur la deuxième quinzaine de Juillet.

### **2/ Approbation du CR de la séance du 25 Mai**

Le compte rendu de la séance du 25 Mai a été adopté à l'unanimité.

### **3/ Mise en place et fonctionnement du conseil municipal**

M. le Maire propose au conseil la mise en place d'un planning à intervalle régulier et programmé sur plusieurs mois pour l'organisation des futurs conseils municipaux. Il a été décidé, à l'unanimité, que les conseils municipaux auraient lieu les mardis à 19 heures toutes les cinq semaines.

Le point de l'ordre du jour « questions diverses » sera ouvert aux habitant(e)s de la commune. L'inscription d'un sujet passe par un conseiller et la réponse sera inscrite au compte-rendu.

### **4/ Lancement des commissions**

M. le Maire exprime son souhait sur le fait que les commissions soient réunies assez rapidement pour permettre au conseil de se donner une feuille de route. Il s'agit dans un premier temps d'élire un vice-président par commission et de donner les objectifs et les plannings de chacune. Les commissions des bâtiments communaux, communication, village fleuri, énergie, tourisme-culture seront réunies durant le

mois de juillet afin de pouvoir démarrer les travaux à l'automne. Une proposition de date sera envoyée par Doodle aux membres des commissions.

Pour la commission Urbanisme, une date va être envoyée pour réunion durant la semaine à venir car plusieurs dossiers sont en cours.

## 5/ CCID : Choix des membres

Le Maire présente la commission des impôts directs et son fonctionnement aux membres du conseil. Celle-ci permet de faire la réévaluation des valeurs locatives des constructions au niveau des impôts suite à des travaux ou autres. Cette commission comprend six titulaires et six suppléants qui sont choisis parmi les administrés. Le Maire explique qu'une liste de vingt-quatre personnes doit être envoyée à la DGFIP qui choisira les six titulaires et les six suppléants. Le Maire et les Adjointes ont proposés aux membres du conseil une liste de personnes qui représente les différents quartiers du village. Mme CHOLET Géraldine rappelle que même si les administrés ont été choisis par quartier, il est possible qu'après le choix de la DGFIP les représentants soient du même quartier.

La liste des personnes est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

## 6/ Enquête Publique Exploitation d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Saint-Vérand (délibération)

Mme CHOLET Géraldine, adjointe présente l'enquête publique aux membres du conseil à savoir le projet de renouvellement d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Saint-Vérand par la société CHEVAL.

M. le Maire propose au conseil de donner un avis favorable pour le renouvellement d'exploitation de cette carrière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable au renouvellement d'exploitation de cette carrière.

## 7/ Travaux de Voirie

Suite à la tournée des chemins, les travaux de voiries ci-dessous ont été retenus :

- Allée de Charpenay (du virage jusqu'à la maison Ballouhey)
- Chemin de la Chapelle : virage montant à la chapelle
- Chemin de la combe de Messins (jusqu'à la Maison Quereyron)
- Chemin des terrifaux : réalisation de deux gares
- Chemin du Plan de l'orme : Réalisation d'une gare
- Chemin de la revord : sécurisation d'un virage et réalisation d'une gare

Les sociétés Chambard et Cheval ont fait parvenir des devis néanmoins un réexamen des dossiers est à prévoir pour plus de précision. Un nouveau point sera fait lors du prochain conseil.

D'autres travaux sans goudronnage ont été mis en évidence également suite à la tournée des chemins :

- Place du souvenir Français : remise en état
- Chemin de la plaine : empièchement du chemin et curage du fossé (Maison Masson)
- Allée de la Mathieu : sécurisation des regards existants
- Chemin des joux : reprise d'un fossé
- Chemin route de Saint-Marcellin : sécurisation de la traversée existante
- Allée de Charpenay : curage du fossé existant et réalisation d'un nouveau

Ces travaux ont fait l'objet d'un devis de l'entreprise GIRAUD-MARCHAND.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer ces travaux
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Chanron, conseiller municipal, expose aux membres du conseil que M. GARAND lui a soumis son problème d'accès à sa parcelle située entre chez Nadine CHAPRE et Mme POILROUX. Le chemin est en très mauvais état et présente de très grosses ornières.

M. le Maire propose d'aller voir M. GARAND avec Patrick MARCHAND afin de voir les possibles travaux. Il propose également de rajouter ce point sur le devis ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil approuve cette demande et accepte le rajout des travaux dans le devis.

## 8/ Correspondant Forêt

M. le Maire explique au conseil que la Charte forestière des Chambaran a mis en place, depuis plusieurs années déjà, un réseau de correspondants forêt qui permet de faire le lien entre les communes et les institutions/collectivités sur la thématique de la forêt et de la filière bois. Suite aux élections municipales, les Conseils municipaux et les représentants des communes ayant évolué, la commune doit nommer un correspondant forêt.

M. Mickaël Maure se porte volontaire.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la nomination de M. Mickaël Maure.

## 9/ Questions diverses

- Nuisances au stade

M. le Maire expose au conseil que des retours d'administrés sont parvenus en mairie pour des problèmes de nuisances au stade (bruits, dégradations de matériel...). Plusieurs types d'individus sont concernés à des heures différentes : des enfants / adolescents en journée – des personnes plus âgées en soirée et milieu de nuit.

Il propose au conseil d'aller voir la gendarmerie afin de lui demander d'effectuer des rondes régulièrement. Le conseil décide également de mettre un panneau signalétique pour interdiction de s'asseoir sur les cordes et barrières.

- Sollicitation de l'entreprise Bonne Impression pour photocopieur

M. le Maire expose au conseil qu'il a été sollicité par l'entreprise Bonne impression pour faire un point sur nos contrats informatique et pour présenter ses autres domaines de compétences et notamment ses copieurs. Suite à cette entrevue, l'entreprise a présenté à M. le Maire un nouveau copieur jet d'encre qui a les mêmes fonctionnalités que le copieur laser actuel mais dont les coûts pages sont bien moins chers. L'entreprise doit faire parvenir à la mairie, un devis sur la location de ce style de copieur. Un point plus précis sera fait lors d'un prochain conseil suite au retour de l'entreprise Bonne impression.

- Approbation de la convention de mutualisation des achats de matériel de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19

M. le Maire expose au conseil que les masques distribués aux administrés ont été achetés grâce à une mutualisation de commandes avec la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère. Il convient au conseil d'approuver la convention avec Saint Marcellin Vercors Isère communauté. Après lecture de la convention, le conseil, à l'unanimité approuve la convention et autorise M. le Maire à signer celle-ci et tous documents ci afférents.

**FIN DE SEANCE : 20 h 45**